

Voici la Charte que vous serez invité à signer pour intégrer le gas de Chièvres

Gas de Chièvres : Charte d'engagement

Par la présente, je m'engage à participer au Groupement d'Achats Solidaires de Chièvres, c'est à dire à :

- adhérer de manière conviviale et participative à un projet soutenant l'agriculture paysanne ;
- commander régulièrement pendant 1 an au moins et ce afin de permettre au producteur de planifier sa production;
- m'impliquer dans le fonctionnement du GAS :
 1. en assurant régulièrement le service de transport des marchandises et les permanences, selon une tournante établie d'office. Les membres sont invités à s'arranger entre eux en cas d'indisponibilité;
 2. en assumant, à tour de rôle, un mandat pour l'une des fonctions suivantes (commandes, informatique, comptabilité, communication), pour une durée de 3 mois à 1 an;
 3. en développant, au besoin, des relations avec de nouveaux producteurs;
 4. en participant, si possible, aux chantiers participatifs des producteurs;
 5. en participant à la réunion trimestrielle du GAS qui se déroule chez l'un des membres selon le principe de l'auberge espagnole;
- payer une cotisation d'entrée de 15€ et ensuite une cotisation annuelle de 10€ (cette cotisation est prélevée ou réclamée par le responsable des comptes, à une date indéterminée)

Notre Charte

Écrit par Communication

Dimanche, 29 Juillet 2012 14:25 - Mis à jour Dimanche, 14 Juillet 2019 15:51

pour constituer un fond de roulement;

- payer sa commande directement après l'envoi de celle-ci ou placer une provision sur le compte. Veiller à l'état de son compte personnel sachant que des mises à jour régulières sont faites par la/le responsable comptabilité. En cas de départ du Gas, le solde de votre compte vous sera , bien évidemment restitué .

Noms et prénoms de la famille et signature :

Date :